



Schœlcher, le 15 septembre 2016

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers parent(s),

Les Elections des Représentants des Parents d'Elèves au Conseil d'Administration se tiendront conformément aux instructions officielles le **VENDREDI 07 OCTOBRE 2016 de 8H00 à 16H00**

DISPOSITIONS LEGALES :

Chaque parent légal d'un enfant est électeur. Les deux parents d'un enfant sont électeurs. Il dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

♦ **Bulletins de vote des parents d'élèves**

- Chaque parent possède une voix – les deux parents sont électeurs.
- La liste choisie doit être sans rature ni surcharge sous peine de nullité.

VOTE DIRECT :

Vous pouvez voter, au Lycée le **VENDREDI 07 OCTOBRE 2016 de 8H00 à 16H00.**

VOTE PAR CORRESPONDANCE :

Vous devez alors vous conformer très strictement aux modalités suivantes sous peine de nullité de votre vote.

1. Vous introduisez un bulletin dans l'enveloppe bleue jointe à cet envoi, aucune indication ne doit être portée sur cette enveloppe.
2. Vous introduisez cette enveloppe bleue dans l'enveloppe imprimée, jointe également à cet envoi
3. Vous fermez cette enveloppe imprimée sur laquelle figurent les mentions suivantes à renseigner : ELEVE, CLASSE, NOM ET PRENOM DU PARENT, SIGNATURE DU PARENT

N.B : Si vous expédiez par la poste, mettre cette enveloppe imprimée dans une enveloppe timbrée à l'adresse du Lycée avec la mention « Elections des représentants au Conseil d'administration de l'établissement ».

Merci de votre participation et de votre implication.

La Provisure,

Sophie GROUGI